

**DECISION N° 100 - 2024**

**Portant validation du devis de la société CARDIN ET SOETAERT pour les travaux de rénovation de l'école Paul Bert**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le devis de la société CARDIN ET SOETAERT pour les travaux de rénovation de l'école Paul Bert ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;  
Considérant que le devis de la société CARDIN ET SOETAERT pour les travaux de rénovation de l'école Paul Bert est économiquement la plus avantageuse ;  
Considérant la nécessité de signer ces devis ;

**DECIDE :**

De valider le devis de la société CARDIN ET SOETAERT pour les modifications et installations des sanitaires de l'école élémentaire Paul Bert d'un montant de 44 000.00 € HT.